

## DECISION 2024-95

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2410HERA notifié le 7 février 2024 concernant les « travaux extérieurs d'aménagement de l'Hôtel d'entreprises à Hettange Grande – Lot n° 1 : Voirie et réseaux divers », passé avec l'entreprise EUROVIA à 57190 FLORANGE et conclu pour un montant de 57 600,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine SAS pour acter la réalisation de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu les articles L. 2194-12° et L. 2194-16° du Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article un :

Un avenant de 4,4 % en plus-value, soit pour un montant de 2 530,00 € H.T., est accepté à la date du 14 août 2024, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1 à la somme de 60 130,00 € H.T., soit 72 156,00 € T.T.C..

#### Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 août 2024

Le Président  
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 30 août 2024